

Soutenir un développement économique et énergétique durable en zone péri-urbaine de piémont pyrénéen

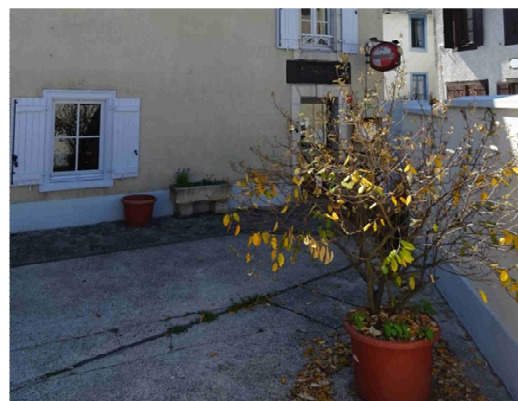
3.1 – PÉRENNISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La Communauté de Communes de la Haute Bigorre porte les compétences relatives au développement économique du territoire et aucune zone d'activités n'est prévue à Gerde dans le cadre du SCoT (à valider). Son développement économique repose donc sur des activités agricoles ou de proximité ainsi que sur le maintien d'un pôle touristique en bordure de l'Adour.

- Conforter les activités existantes dans le village et permettre l'installation de nouvelles activités artisanales et de services dans le tissu urbain, à condition que ces activités soient compatibles avec le voisinage, et uniquement si elles présentent de bonnes conditions d'insertion dans le tissu bâti environnant;
- Identifier la zone réservée aux activités existantes liées au tourisme et permettre son extension (secteur du « Carré-Py »).



L'épicerie au centre du village



La maison du village



Restaurant au Col des Palomières

Soutenir un développement économique et énergétique durable en zone péri-urbaine de piémont pyrénéen

3.2 – PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET L'HABITAT DURABLE

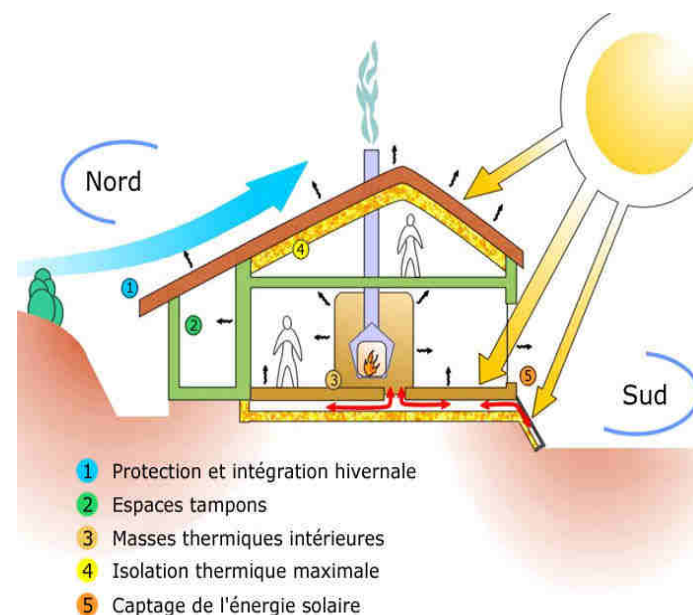
La préservation des ressources naturelles et la limitation de la production de gaz à effet de serre passent par une amélioration de la consommation énergétique du bâti, qui se traduit par ailleurs par une réduction de la facture énergétique.

Actions envisagées :

- permettre la rénovation énergétique des bâtiments existants et l'utilisation des énergies renouvelables dans le respect de l'architecture et du paysage;
- privilégier la sobriété énergétique des nouvelles constructions en optant pour des principes constructifs et des équipements économes (formes compactes pour limiter les déperditions, orientation favorable pour maximiser les apports solaires passifs);
- Permettre la mise en place de dispositifs de productions d'énergie renouvelable;
- Prévoir des principes d'aménagement durable dans les zones d'extensions de l'urbanisation: maillage urbain vers les équipements existants et futurs, parcelles et orientations bien pensées, espaces publics en harmonie avec la trame paysagère existante, gestion des eaux pluviales à travers des principes plus « naturels »,...

PRINCIPES D'UNE MAISON BIOCLIMATIQUE

IMPORTANTES ET LOCALISATION DES PERTES DE CHALEUR



Soutenir un développement économique et énergétique durable en zone péri-urbaine de piémont pyrénéen

3.3 – ŒUVRER POUR UNE AMÉLIORATION DU DÉBIT INTERNET, EN RELATION AVEC LES ORGANISMES COMPÉTENTS

L'accès aux équipements numériques est aujourd'hui un élément essentiel au développement de l'activité économique dans un territoire tel que celui de Gerde, que ce soit pour les entreprises et structures d'accueil liées au tourisme ou pour les exploitations agricoles. De la même façon, l'installation de nouvelles entreprises ou le développement du télétravail sont fortement conditionnés par les conditions d'accès à l'internet.

Actions envisagées :

- Défendre l'accès à la meilleure desserte possible auprès des instances décisionnaires
- Accompagner le développement des équipements



Soutenir un développement économique et énergétique durable en zone péri-urbaine de piémont pyrénéen

3.4 – SOUTENIR LES ACTIVITÉS LIÉES AU TOURISME

La commune de Gerde a la chance de disposer d'un patrimoine naturel et bâti remarquable faisant la richesse touristique du territoire. Partant de ce constat, il s'agit:

- De mettre en valeur l'environnement naturel (paysage de plaine ouvert, bordé par l'Adour et sa ripisylve, versant de moyenne montagne où se mêlent prairies / estives et boisements,...): préservation des vues remarquables, identification et création de sentiers de randonnées qui parcourent ces espaces,...
- De mettre en valeur et de préserver le patrimoine architectural et historique remarquable : l'église, les fontaines et les lavoirs et l'habitat traditionnel;
- Pérenniser les établissements touristiques (les campings, l'hôtel – restaurant (« Carré-Py »), le restaurant au Col des Palomières,...) et permettre la création de nouveaux hébergements (gîtes et résidences secondaires en autorisant notamment le changement de destination des bâtiments agricoles remarquables en zone naturelle et agricole);
- Accompagner les activités de diversification des exploitations agricoles (notamment les gîtes et campings à la Ferme);



Camping au village



Hôtel Restaurant au bords de l'Adour

Soutenir un développement économique et énergétique durable en zone péri-urbaine de piémont pyrénéen

3.5 – ASSURER LA DISPONIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

La capacité des réseaux est mise en adéquation avec les besoins des populations à venir.

Se mettre en compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne et son Programme de Mesure (PDM) pour la période 2016-2021 avec notamment les orientations relatives à l'amélioration quantitative de la ressource et la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

